Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261104-20261101-DE

Délibération n° 2026-11-01

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 novembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 20**

Date de la Convocation : 16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre novembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, GANNAT Dominique, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CRAIGNOU Sabine, RENAUD Éric, HAMANT Catherine, SALAUN Christine, FAUCHOUX Fabrice, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey, ESNAULT Régis.

Pouvoirs : PENNEC Maurice donne pouvoir à ROLLAND Daniel
CARRON Annie donne pouvoir à BACUS Marc
CRAVEC Sylvie donne pouvoir à CRAIGNOU Sabine

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Rénovation des bâtiments du Stade
Attribution du lot 1 - Déconstruction/Désamiantage

Le Maire rappelle la consultation pour le Lot 1 – Déconstruction / Désamiantage, qui s'est déroulée du 4 août au 8 octobre 2026.

Les travaux étaient estimés à 83 060 € HT + 22 000 € HT (PSE n° 2), 3 PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle) étaient demandées :

- n° 1 : Dépose toiture vestiaire 1
- n° 2 : Démolition/désamiantage annexe
- n° 3 : Dépose toiture vestiaire 2

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261104-20261101-DE

L'atelier RUBIN a procédé à l'analyse, selon les critères suivants :

- 50 % prix
- 50 % valeur technique (délai d'exécution et méthodologie d'intervention 20 pts + type, qualité et référence des matériaux utilisés pour la réalisation du chantier, ainsi que leur mise en œuvre et le nom des différents fournisseurs 30 pts)

4 offres ont été reçues :

- Lavigne Démolition d'Yffiniac
- Kerleroux de Brest
- SNT-Colas France de Ploufragan
- Le Cardinal de Ploumagoar

Le Commission des marchés publics, réunie le 2 novembre, après étude du rapport d'analyse des offres établi par l'Atelier RUBIN, propose de retenir :

- la PSE n° 2
- l'offre la mieux-disante établie par l'entreprise LE CARDINAL pour un montant HT de 48 422.00 € (Base : 38 500 € + PSE 2 : 9 922 €)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de retenir les PSE n° 2
- d'attribuer le Lot 1 – Déconstruction / Désamiantage – à l'entreprise LE CARDINAL de Ploumagoar, pour un montant HT de 48 422.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le -5 NOV. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)